



Société de recouvrement sfnp

Par **Gate62**, le **12/04/2022** à **08:03**

Bonjour

J ai un dû à l école de mon fils .

Au lieu de trouver un arrangement avec moi , l école à transférer le dossier dans une société de recouvrement SFNP.

A la dette ils m ont ajouté des intérêts, est ce normal?

Peuvent ils mettre le dossier en procédure ?

Cordialement

Par **youris**, le **12/04/2022** à **17:22**

bonjour,

sans doute que vos propositions ne convenaient pas, et que l'école a préféré demander à une société de recouvrement de procéder au recouvrement amiable de cette dette.

l'école pouvait faire directement une procédure comme une injonction de payer.

une société de recouvrement ne peut agir qu'à titre amiable, elle ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte envers un débiteur.

salutations

Par **Gate62**, le **12/04/2022** à **17:27**

Merci de votre réponse

Ont ils droit de mettre des intérêts sur la somme dû ?

Cordialement